

Mesdames et Messieurs
Les parents d'élèves des classes de 3^{ème}

Objet : Informations importantes - Orientation et affectation post 3^{ème}

Collège Cap
de Gascogne
4, rue d'Espagne
40 500 SAINT
SEVER

Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la procédure d'orientation et d'affectation post-3^{ème}.

Les choix d'orientation et d'affectation après la classe de 3^{ème} se font en ligne à l'adresse suivante : teleservices.education.gouv.fr

Dossier suivi
par :

N. CHALAMEL

Téléphone

05 58 76 04 27

Mail

Ce.0400038z@ac
-bordeaux.fr

Vous pouvez également accéder à ce service, sur le site internet du collège en cliquant sur « Scolarité Services » dans l'E.N.T.

Vous utiliserez vos identifiants et vos codes d'accès **Educonnect** de **Responsables d'élèves**.

Du 8 Janvier au 3 Mars 2024 :

Vous devez formuler en ligne vos intentions d'orientation après la classe de 3^{ème} : (soit 2^{nde} Générale et Technologique, soit 2^{nde} Professionnelle, soit CAP. Vous pouvez faire plusieurs choix classés par ordre de préférence. **[Ces actions se font dans l'onglet « ORIENTATION » du menu « Mes Services »](#)**

Du 3 Avril au 10 Mai 2024 :

1 / Après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre, vous devrez **prendre connaissance et accuser réception en ligne** de l'avis du conseil de classe.

2 / Vous devrez **formuler en ligne vos choix définitifs d'orientation** (2^{nde} GT, 2^{nde} Professionnelle, CAP) en tenant compte de l'avis du conseil de classe. **[Ces actions se font dans l'onglet « ORIENTATION » du menu « Mes Services »](#)**

3 / En parallèle, vous devrez **formuler en ligne vos demandes de formations et d'établissements** dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2024. **[Ces actions se font dans l'onglet « AFFECTATION » du menu « Mes Services »](#)**

Attention : Il faut effectuer deux saisies : la première dans l'onglet « Orientation » et la deuxième dans l'onglet « Affectation » pour choisir la formation et le lycée.

Par sécurité, une fiche « AFFELNET » sera également remise à votre enfant par son/sa professeur(e) principal(e). Cette fiche **sera à remplir, signer, et rendre au professeur même si vous avez réalisé la saisie en ligne**

4 / Après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, vous devrez **prendre connaissance et accuser réception en ligne** de l'avis du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.



INFORMATIONS SUR LES CHOIX D'ORIENTATION :

- Pour la **voie générale** 2nde GT ou STHR (Sciences Technologies de l'hôtellerie et de la restauration), certaines sections à parcours particulier (sections sportives ou linguistiques, ...) ont un recrutement spécifique : merci de vous rapprocher du lycée concerné pour connaître les modalités de sélection. Il est donc impératif de mentionner la section à parcours particulier en vœu N°1 et le lycée de secteur en dernier vœu.
- **Attention :** Toutes les spécialités de l'**enseignement professionnel** offrent un nombre **limité de places**. Il est donc impératif de prévoir plusieurs vœux pour la voie professionnelle.
- Pour toute **demande d'apprentissage en CFA** ou **d'inscription dans un Etablissement privé**, les demandes relèvent d'une démarche personnelle des familles auprès des établissements concernés. **La saisie en ligne reste obligatoire.** Il est vivement conseillé de formuler un choix en statut scolaire en vœu N°1 au cas où la recherche de patron pour un apprentissage s'avérerait infructueuse.
- **Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre** qui aura lieu le **30 ou 31 mai**, examinera les demandes définitives d'orientation et vous fera connaître ses propositions, accompagnées, le cas échéant, de recommandations :
 - En cas **d'accord** sur l'une de ces propositions, celle-ci devient **décision d'orientation**.
 - En cas de **désaccord**, vous devez **rencontrer le chef d'établissement** pour lui en exposer les motifs. A l'issue de cet entretien, le chef d'établissement vous informera de sa décision. Si le désaccord subsiste, dans **un délai de 3 jours ouvrables**, vous pouvez saisir la **commission d'appel** qui réexaminera le dossier et prendra la décision définitive.
- **Fin juin**, vous recevez un avis d'affectation, accompagné des instructions et des dates à respecter impérativement pour l'inscription dans l'établissement d'accueil.
- Si vous n'obtenez **aucune affectation**, vous devez **immédiatement reprendre contact avec le collège.**

Nous pourrons répondre à toutes vos questions lors de la réunion « Orientation » qui aura lieu **LUNDI 4 MARS à 18h00.**

En vous souhaitant une bonne réception.

La Principale.

Marie-Hélène BELLINGHERY

